

Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



12026745

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le 18 JAN. 2012

pour le Greffier,
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/01/2012 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0435.708.657

Dénomination(en entier) : **BISCUITERIE J.L. RICHARD**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : 5032 Les Isnes, Rue Guillaume Fouquet, 28

Objet de l'acte : démission et nomination d'un administrateur-délégué et du Président du Conseil d'administration

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 22 avril 2011 :

"Première résolution :

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Olivier DONEUX domicilié à 5330 Assesse, rue du Pourrain 78 de ses fonctions d'administrateur-délégué et de Président du Conseil d'administration. Cette démission prend effet ce jour.

Malgré cette démission, Monsieur Olivier DONEUX continuera à exercer son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration le remercie pour la façon dont il a exercé ses fonctions.

Seconde résolution :

Le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer en qualité d'administrateur-délégué et de Président du Conseil d'administration la S.P.R.L. « SOGASOA » ayant son siège social à 5330 Assesse, rue du Pourrain 78, RPM Namur, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 834.818.523.

Conformément à l'article 61, § 2 du Code des Sociétés, la SPRL « SOGASOA » nomme en qualité de représentant permanent pour exercer en son nom et pour son compte le mandat d'administrateur-délégué au sein de la SA « J.L. RICHARD » Monsieur Olivier DONEUX demeurant à 5330 Assesse, rue du Pourrain 78.

L'administrateur-délégué disposera, en cette qualité, du pouvoir de représentation de la société, en justice et dans les actes.

L'administrateur-délégué disposera de la signature sociale pour toutes les opérations journalières, sans limitation de sommes.

L'administrateur-délégué pourra :

- Représenter la société à l'égard des administrations publiques.
- Réceptionner tous les courriers, pièces et paquets, même recommandés ou assurés et en donner la décharge.
- Représenter la société dans toutes les procédures judiciaires ou arbitrales, tant en qualité de requérant que de défendeur, traiter tous les actes, prendre toutes les mesures nécessaires relatives à ces procédures, recevoir tous les jugements judiciaires et les faire exécuter.
- Tout ceci, avec pouvoir de délégation.

La S.P.R.L. « SOGASOA », valablement représentée par Monsieur Olivier DONEUX, accepte cette délégation de pouvoirs."

la SPRL « SOGASOA »

Administrateur-délégué

représentée par Monsieur Olivier DONEUX

(déposé en même temps: procès-verbal du conseil d'administration du 22 avril 2011)

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature